

Le Journal des sçavans

Académie des inscriptions et belles-lettres (France). Auteur du texte.
Le Journal des sçavans. 1679.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundy 20. Mars M D. C. LXXIX.

Voyage de Francois Pirard de La Val aux Indes Orientales, Maldives, Moluques & au Brasil. &c. Nouvelle Edition revue, corrigée & augmentée de divers Traitez & Relations curieuses. In 4. à Paris chez L. Billaine. 1679.

IL y a dequoy s'étonner que cette Relation qui passe pour une des plus exactes & des plus agreables que nous ayons eu jusqu'icy ayt si peu paru, qu'à la reserve de quelques Curieux, à peine y a-il quelqu'un qui l'ayt vüe. Plusieurs Personnes y ont travaillé. Pirard est le Voyageur qui a fourni les Memoires; feu M. Hierosme Bignon Avocat General qui comme tout le monde sçait a esté un des premiers hommes de son siecle a eu autrefois la bonté de les digerer, & de redresser ce Voyageur dans les choses qui surpassoient ses connoissances; quelques autres y ont mis la main depuis, & en dernier lieu le sieur du Val y a ajoûté des observations Geographiques, qui contiennent entre autres l'état present des In-

1679.

T

des, ce que les Europeens y possèdent & plusieurs autres matieres de cette nature.

Comme les Voyageurs qui sont venus apres Pirad n'ont pas manqué d'observer la pluspart des choses dont il parle, nous ne toucherons icy que les moins'connuës. Telle est l'observation plaisante qu'il fait des femmes de l'Isle d'Anabon lesquelles portent toujours leurs enfans sur le dos, & les allaitent par dessus l'épaule, leurs mamelles estant si longues que les enfans les peuvent prendre & succer par derriere.

Tout le monde sçait la prodigieuse force de l'Elephant, cet Auteur assure en avoir vû un porter l'espace de cinq cens pas avec les dents deux Canons de fonte, attachez & liez ensemble avec des Cables pesans chacun trois milliers.

Nous avons parlé ailleurs de l'arbre triste qui se trouve dans les Indes, & qu'on appelle ainsi parce que ses fleurs ne paroissent jamais que de nuit. Il y en a un aux Maldives qui fait tout le contraire, car la fleur ne paroist qu'au lever du Soleil, & dès qu'il se couche elle tombe; aussi l'appelle-on en langage du Pais *Iroundemaus* ou fleur du Soleil, qui est d'une odeur merveilleuse.

Il y a en ce pais-là un autre arbre dont la nature est singuliere & en quelque maniere funeste. Il s'appelle *Ambon*, & ressemble à un Merlier. Le fruit qui est fort delicat & fort savoureux approche de la figure des Prunes blanches. Le noyau qui se trouve dans ce fruit est de la grosseur

d'une noisette. Il est mesme de fort bon goust mais pour peu qu'on en mange il trouble l'esprit, & ne manque jamais de causer la mort à ceux qui en mangent beaucoup.

Ce qu'il dit du Figuier d'Inde qui se trouve aux Maldives est quelque chose de plus agreable, car il assure que les branches après avoir poussé en haut jettent une petite racine à la cime, puis se courbent naturellement & entrent en terre d'où elles en produisent d'autres, & rempliroient aisément tout un país si on ne prenoit pas soin de les couper.

Tel mange du Poivre du clou & de la muscade qui ne sçait ni d'où ni comment ces drogues viennent. Il croist du Poivre en abondance dans les Royaumes de Cochin, Calecut, Cananor, Barcelor, & tout le long de la Coste de Malabar. Il vient d'une Plante ou arbre semblable au lierre que l'on plante au pied d'un autre arbre autour {duquel il s'entortille en croissant comme la vigne. Sa feuille est semblable à celle de l'Oranger. Le fruit vient par petites grappes qui ressemblent à celles des Groseilles rouges. D'abord il paroist vert, quand il est prest à meurir il rougit & en séchant il noircit.

La Muscade meurit trois fois l'année, sçavoir en Avril, Aoust & Decembre. Les premieres sont les meilleures. L'arbre qui les porte ressemble à peu près à celui du Pescher, & le fruit est couvert d'une écorce ou peau fort épaisse, la-

quelle estant meure s'entr'ouvre & laisse voir la noix couverte d'une autre écorce, qui s'en separe en se séchant.

Le Clou de Girofle ne croist qu'aux Moluques. Les feuilles de l'arbre qui le porte ressemblent à celles du Laurier, & ont avec le bois de l'arbre à peu près un mesme goust que le fruit ou peu s'en faut. Tout autour de l'arbre il ne croist aucune herbe, parce que les racines en sont si chaudes, qu'elles attirent toute l'humidité. On dit qu'on a éprouvé que mettant un sac de Clou de girofle dessus un vaisseau plein d'eau, l'eau se consomme & diminuë sans que le Clou se gaste. Il s'engendre dans la fleur, d'où il tombe à terre quand il est meur. Après qu'on l'a trempé dans l'eau de la Mer on le fait sécher sur des clayes, & c'est de là que de rouge qu'il estoit il devient noirastre par la fumée du feu que l'on fait au dessous de ces clayes.

Le Cocos est à present trop connu pour avoir besoin d'en donner icy la description, on la trouve dans cet ouvrage fort au long avec plusieurs autres choses curieuses, & des aventures si extraordinaires qu'elles pourroient passer pour des incidens de Roman.

GASP. BARTHOLINI TH. FIL. EXPOSITIO

veteris in Puerperio ritus ex arca sepulchrali. Ro-

me in 12. Et à Paris chez la V. de Varennes.

Comme cet Auteur se reserve de parler au long de cctte matiere dans un grand ouvra-

ge